



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 05 juillet 2018
Procès-verbal n° 01

Président : M. Philippe BARRITAULT
Présents Mme Maryse MOREAU
 MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY.
Excusés Mme Sylvie TESSERAU
 MM. Patrick CAMPOS-RUIZ et Yannick METHIVIER.

Approbation du PV n° 33 sans modification.

AVIS AUX CLUBS

COMPTE RENDU DE LA REUNION des CLUBS et de la COMMISSION des JEUNES

Catégorie	Objet	Question ou proposition	Réponses commission des jeunes
U6-U7 U8-U9	Journées d'accueil du 22 et 29 septembre 2018	Pourquoi séparer les deux catégories car c'est le même éducateur qui est concerné ? Séparer les catégories, c'est faire qu'une catégorie ne jouera pas pour une journée d'accueil	Les nouvelles recommandations amènent à avoir 8 à 16 équipes par catégorie et par terrain = cela nécessite beaucoup plus de terrain. Décision : maintien à deux demi-journées et de préférence le matin pour avoir pas de concurrence avec les compétitions jeunes de l'après-midi.
		Lieux des journées d'accueil	Faire un appel à candidature pour les lieux des journées d'accueil Le Club de Ligugé fait acte de candidature (J. Dantan)
	pratiques U6-U7 et U8-U9	réflexion sur l'évolution . l'organisation . la planification (F. Josse)	matches . jeux- ateliers : Constitution d'un groupe de travail, appel à candidature auprès des clubs
U11	organisation des rencontres amicales	passer à deux phases (SOC) ; 1 ^{ère} phase trop courte - 3 journées) et 3 ^{ème} phase trop longue.	<ul style="list-style-type: none"> - La première phase de 3 journées permet de prendre les engagements des retardataires pour les faire jouer rapidement après les vacances d'automne. - La 3^{ème} phase à 7 jours est la plus longue, mais à ce stade les équipes ont trouvé leur niveau et jouent en principe contre des équipes équivalentes. - Il faut prévoir un temps suffisant entre chaque phase pour établir les calendriers. Rappel : U11 = rencontres amicales, jeux et non pas compétition. Décision : maintien des 3 phases
U13	finale du challenge Dansac	Passer à 8 la finale (C. Brunet ASAC)	Cela oblige à faire cette finale indépendamment des autres finales avec la nécessité d'avoir deux terrains, sur une durée plus longues. La cohérence voudrait que ce soit identique pour les U11. Cela veut dire pour la commission des jeunes d'être mobilisée 3 journées.



			<p>C'est contraire à sa volonté de faire de ces finales la fête de fin de saison du football des jeunes.</p> <p>Décision : maintien de la finale à 4.</p>
U15 U17. 18	règlement du challenge	évolution concernant les équipes de ligue (commission)	<p>Cette compétition est réservée exclusivement aux équipes évoluant en championnat départemental. La commission propose d'introduire le paragraphe suivant dans le règlement: « Afin de pouvoir poursuivre la compétition, les équipes accédant en championnat de Ligue à l'issue de la 1ère phase seront automatiquement remplacées par leur équipe réserve. Toutefois, si ces équipes n'avaient pas d'équipe réserve, elles seraient éliminées de la compétition. ».</p> <p>Décision : modification acceptée par les clubs présents.</p>
	règlement du 1 ^{er} tour de la saison 2018-2019	1 ^{er} tour en poule sur plusieurs journées	<p>1^{er} tour par poule de 4 avec 3 journées : 15, 22 septembre et le 20 octobre 2018</p> <p>Décision : proposition validée</p>
	Scores fleuves en championnat D2	réorganiser la pyramide pour éviter les scores fleuves avec des rencontres ne profitant pas aux équipes et aux joueurs	<p>Les déplacements longs ne sont pas un problème.</p> <p>Passer à une pyramide à 3 niveaux, difficile compte tenu du nombre de équipes : 30 en U17 . U18 et 50 en U15.</p>
	1 ^{ère} division	passer à une seule poule de 8 équipes en 1 ^{ère} division en 1 ^{ère} phase (GJ Vallées du Miosson)	<p>Cela permettrait de qualifier les 3 premiers de la poule pour jouer après la trêve en régionale au lieu d'utiliser la règle de calcul des meilleurs deuxièmes pour qualifier le 3^{ème} club accédant.</p> <p>Exemple : Si l'on fait le bilan des accessions . rétrogradation en cette fin de saison 2017 . 2018, 5 équipes descendent de ligue en U17 . U18 D1, 1 équipe de D1 accède en régional, 2 équipes accèdent en principe de D2. Cela se traduit par un seul maintien de D1 de la poule de 10 de fin de saison !!! Ce n'est pas possible.</p> <p>Décision : la commission maintien pour la 1^{ère} phase deux poules de 1^{ère} division à 8 équipes.</p>
Divers	Carton vert	Témoignage de Naintré	<p>Ce club a mis en place le carton vert chez les U11 associant éducateurs, parents, arbitres.</p> <p>A encourager</p>
	cérémonie de la remise des trophées	organisation	<p>Remettre les trophées dans la foulée de la fin des matchs.</p> <p>Prévoir un temps suffisant à chaque finale pour effectuer cette remise.</p> <p>Faire cette remise sur le terrain.</p>

La Commission demande à tous les clubs qui ne souhaiteraient pas évoluer en Départemental 1 de se manifester le plus rapidement possible



U17/U18

- Décision de la LFNA de repêcher le GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny en U17 Régional 1
 - Proposition au club de La Pallu pour évoluer en Départemental 1.
- Création du GJ Avenir 86 (GJ Mable et Vienne et GJ Vienne et Creuse)

Rappel : le règlement n'autorise qu'une seule équipe par club en Départemental 1

 - Proposition au GJ Val de Clouère pour évoluer en Départemental 1.

U15

- Décision de la LFNA de repêcher le GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny en U16 Régional 2
 - Proposition au club de Vouillé pour évoluer en Départemental 1 qui a donné son accord.
- Refus du club de Boivre (par Footclub) d'évoluer en Départemental 1
 - Proposition au club de La Pallu pour accéder en Départemental 1 qui a refusé (courriel du club de Vendeuvre du 03/07/18 à 9h30)
 - Proposition au club de Vivonne pour évoluer en Départemental 1.

U13

- Courriel du GJ 3 Vallées (28/06/18/18 à 11h39) qui refuse l'accession en Départemental 1.
 - Proposition au club de Neuville pour évoluer en Départemental 1 qui a donné son accord

Match n° 20288787 : Vendeuvre/Chab/Stg/Cer (3) È Poitiers 3 cités en Départemental 3 du 01/06/18

Sans résultat et sans feuille de match, la Commission donne match perdu aux 2 équipes.

Dossier classé.

Courriels des clubs de Ligugé, Poitiers Asac et Châtelleraut SO

Vu les demandes présentées par mail par lesquelles les clubs de L'ASAC LES COURONNERIES (mail du 4 juin), LIGUGE (mail du 18 juin) et SO CHATELLERAULT (mail du 25 juin) ont saisi le comité de direction du District,

Vu le avis de la commission des jeunes qui s'est réunie le 14 juin 2018,

Considérant que la première demande vise à réserver une place à L'ASAC dans une des deux poules pour une équipe U13 Départemental 1 pour la saison 2018-2019 compte tenu de l'accession en fin de saison de son équipe en U14 R2.

Considérant que cette demande s'appuie sur la publication dans Vienne Hebdo n° 385 du 25/05/2018 du tableau des accessions . rétrogradations qui prévoyait 3 places en Départemental 1 pour les équipes U13 ayant accédé au U13 critérium à la trêve.

Considérant que les demandeurs sollicitent suite à cette première demande, la création de trois poules en D1 ce qui entrainerait un repêchage jusqu'au 5^{ème} de la départementale 2 voire plus et casserait la pyramide selon les effectifs de cette dernière saison.

Considérant que les requérants demandent que les équipes qui accèdent en fin de saison bénéficient d'une place en départemental 1 au motif que l'on doit protéger ou avantager les clubs formateurs du département.



Mais, considérant que sur les 5 équipes concernées par l'accession en régional pour la saison 2018-2019, 2 ont déjà une équipe en Départemental 1 (PFC et le SOC), Ligugé est 3^{ème} en Départemental 2, Poitiers ASAC 4^{ème} et Loudun 2 6^{ème} d'une part et que ces équipes en Départemental 2 ont la possibilité d'accéder à la Départemental 1 à la trêve et d'accéder en Régional U14 R2 en fin de saison 2018-2019, d'autre part.

Considérant également que la commission des jeunes a eu connaissance de la décision de la L.F.N.A. du 17 novembre 2017 qui indiquait qu'il n'y aurait pas de descente de régional U13 Critérium en U13 D1 compte tenu que toutes ces équipes accèdent au U14 R1 ou R2.

Considérant la commission a décidé d'appliquer ladite décision de la L.F.N.A. et a publié le nouveau tableau des accessions . rétrogradations en U13 départemental dans Vienne Hebdo N° 386 du 1^{er} juin 2018 sans place réservée pour des descentes de régional, ni de place pour les clubs qui accèdent en U14 R2.

Considérant également qu'il ne serait pas équitable sur le plan sportif de privilégier un club parce qu'il se dit « formateur » à un autre parce qu'il a gagné le droit d'accéder à la Départemental 1 par ses résultats sportifs.

En conclusions, eu égard à tous ces éléments, la commission des jeunes maintient les accessions È rétrogradations conformément au tableau qui a été publié dans Vienne Hebdo N°386 du 1^{er} juin 2018.

Elle décide également l'absence de création de place en D1 pour les clubs qui ont accédé à la trêve et en fin de saison en application de la décision de la Ligue LFNA du 17 novembre 2017, ni de création d'une poule supplémentaire de départemental 1 pour la première phase de la saison 2018 È 2019.

PLATEAUX U6 – U9

Journée du 29/06/18 : 1 club organisateur : Cenon sur Vienne

ENTENTES

U17/18 : Montamisé / Sèvres Anxaumont / Poitiers Cep.

U15 : Sèvres Anxaumont / Montamisé / Poitiers Cep
Usson Ldsle / Adriers

U13 : Sèvres Anxaumont / Montamisé
Usson Ldsle / Adriers

U11 : Montamisé / Sèvres Anxaumont
Adriers / Usson Ldsle

U6 / U9 : Adriers / Usson Ldsle

DIVERS

Courriels des clubs de Châtelleraut SO, Jaunay Clan, Poitiers Asac et Vouillé :

Pris note des modifications pour le Challenge du meilleur club de jeunes.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président : Philippe BARRITAUULT.

La Secrétaire, Maryse MOREAU.